



Augmentation abusive produit de consommation

Par **cathy44**, le **29/07/2021** à **15:53**

Bonjour,

Le 26 de ce mois, ayant fait mes courses alimentaires, je constate que le prix d'un produit a doublé. De 3,04 euros habituellement, il est passé à 6,02 euros. (+101 %)

Je questionne à l'accueil qui me dit qu'elle ne sait pas, que c'est certainement à cause du nouvel emballage, et qu'elle n'a pas le temps. Elle me dit que ça lui a déjà été signalé.

Je vérifie à la maison mes anciens tickets et je vois que depuis plus de 2 semaines, j'ai payé 6,04 euros.

Le lendemain, j'y retourne, vérifie le prix affiché : 3,04 euros. A la caisse, je paie ce prix là.

Je me renseigne auprès de la DGCCRF qui trouve que c'est normal et que les commerçants font ce qu'ils veulent.

J'ai donc contacté l'enseigne (service consommateurs), et j'ai eu la promesse d'être rappelée.

Sur le site internet les prix sont du montant habituel, quelle que soit la ville.

Une augmentation de plus de 100%, ça devient une normalité ? Ou alors c'est moi qui ai un problème ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements.

Bonne journée.

Par **P.M.**, le **29/07/2021** à **16:02**

Bonjour,

Sauf quelques exceptions, en France les prix sont libres et donc c'est le prix affiché qui est applicable...

Ce que vous pourriez éventuellement contester, c'est que le prix diffusé sur un catalogue ne

soit pas appliqué en magasin pendant la période sauf erreur signalée...

En général, les renseignements fournis par la DGCCRF sont fiables...

Par **cathy44**, le **29/07/2021** à **16:14**

Merci pour votre réponse rapide.

N'y a t-il pas une limite ? Payer le double, c'est quand même exagéré.

Lorsque c'est sur 5 cents passe encore.

Donc on peut payer le produit 3 euros le lundi, puis 6 euros le mardi.... et ensuite ?

8 euros ? 10 euros ?

Personne n'y trouve à redire ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **29/07/2021** à **16:45**

Le consommateur peut y trouver à redire et acheter un autre produit ou changer de magasin mais c'est le libéralisme économique...

Par **cathy44**, le **29/07/2021** à **17:47**

Merci pour votre réponse.